

Bref aperçu

Date de création du fonds :	septembre 2013	Catégorie d'actif :	Équilibrés canadiens neutres
Valeur totale :	10 767 772 \$	Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,47 %
Valeur unitaire de l'actif net :	12,01 \$	Gestionnaire de portefeuille :	L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada
Nombre d'unités en circulation :	896 493	Taux de rotation du portefeuille :	56,72 %
		Placement minimal :	50,00 \$

Disponibilité du produit : [Catégorie placement](#), [Catégorie succession](#), [Catégorie protection](#)

Dans quoi le fonds investit-il?

Le Fonds portefeuille de revenu équilibré à gestion active Sélect de l'Équitable gèrera activement les affectations parmi de multiples catégories d'actif en fonction de leur attrait relatif. La gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille se basera sur ses propres attentes et la conjoncture pour évaluer chaque catégorie et peut utiliser des analyses fondamentales et techniques en plus de mesures quantitatives pour établir l'orientation de la structure du fonds. Pour obtenir une exposition à des catégories d'actif spécifiques, le fonds cherchera surtout des placements convenables dans des fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement du fonds vise le revenu et l'appréciation et la préservation du capital au moyen d'un portefeuille diversifié composé surtout de titres à revenu fixe, d'actions et de placements liés à l'immobilier. À l'occasion, le portefeuille peut assumer une exposition limitée aux placements liés aux produits de base ou à d'autres catégories d'actif.

Dix principaux placements

1. FINB BMO obligations totales (ZAG)
2. iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF (XIC)
3. SPDR S&P 500 ETF (SPY)
4. iShares MSCI EAFE Index ETF (CAD-Hedged) (XIN)
5. iShares Core S&P/TSX Composite High Dividend Index ETF (XEI)
6. Vanguard FTSE Developed All Cap ex North America Index ETF (CAD-hedged) (VI)

Nombre total de placements : 6 titres

Les dix principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Quel est le degré de risque?








La valeur de votre placement peut diminuer.

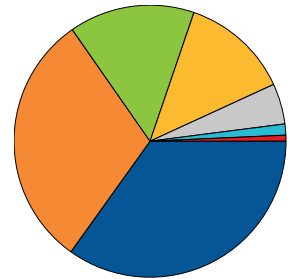
Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties susceptibles de protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance lié à la catégorie Placement. Des frais supplémentaires sont imputés au contrat pour la catégorie Succession et la catégorie Protection. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Répartition des placements (au 30 juin 2020)

	Obligations du gvt can. 34,9 %
	Actions can. 30,4 %
	Actions américaines 14,9 %
	Obligations de sociétés can. 12,9 %
	Actions internationales 4,8 %
	Unités de fiducies de revenu 1,3 %
	Autres 0,7 %



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour les titulaires de contrat ayant choisi la catégorie Placement, après déduction du RFG.

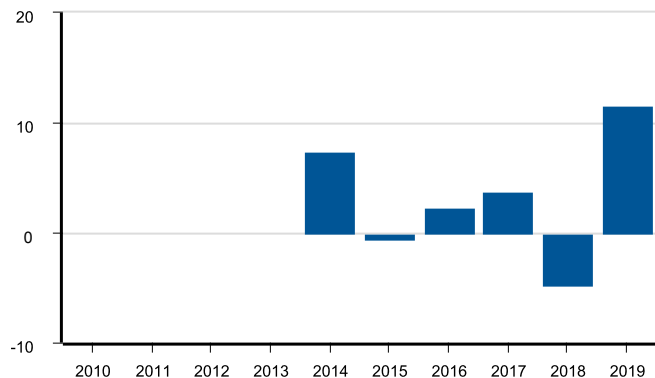
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds depuis sa création, détient aujourd'hui 1 200,75 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 2,74 % par année.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel du fonds depuis sa création. Depuis sa création, on remarque quatre (4) années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et deux (2) années au cours desquelles la valeur du fonds a diminué sur une période de six (6) ans.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu courant élevé tout en bénéficiant d'une appréciation et d'une préservation du capital
- cherchent à investir dans un portefeuille géré de façon stratégique et continuellement surveillé selon la conjoncture des marchés
- sont prêts à accepter un degré de risque de faible à moyen

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du fonds.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Sans frais d'acquisition	Tout rachat est effectué sans frais.	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque vous investissez dans le fonds, il n'y a pas de frais initiaux, l'Équitable ne verse aucune commission d'acquisition à votre conseillère ou votre conseiller.
Sans frais d'acquisition CB	Tout rachat est effectué sans frais.	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque vous achetez les unités d'un fonds, il n'y a pas de frais à l'acquisition. L'Assurance vie Équitable verse une commission initiale à votre conseillère ou votre conseiller allant jusqu'à 5,6 %. Votre conseiller pourrait avoir à rembourser une partie ou la totalité de la commission initiale lorsque vous retirez des unités du fonds.
Frais d'acquisition reportés	Si la vente survient : pendant la 1 ^{er} année 5,5 % pendant la 2 ^e année 5,0 % pendant la 3 ^e année 5,0 % pendant la 4 ^e année 4,0 % pendant la 5 ^e année 4,0 % pendant la 6 ^e année 3,0 % pendant la 7 ^e année 2,0 % après la 7 ^e année 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission d'acquisition allant jusqu'à 5,04 %. • Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à l'Équitable. • Les frais d'acquisition reportés sont à taux fixe qui sont déduits du montant de la vente. • Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas des fonds de type FRR) de vos unités chaque année sans frais d'acquisition reportés. • Les frais d'acquisition reportés sont considérés comme des retraits à des fins de calcul des prestations garanties. • Lorsque vous échangez des unités d'un fonds à l'autre au titre de votre contrat d'assurance, le calendrier des frais d'acquisition reportés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.
Frais d'acquisition réduits	Si la vente survient : pendant la 1 ^{er} année 3,0 % pendant la 2 ^e année 2,5 % pendant la 3 ^e année 2,0 % après la 3 ^e année 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission d'acquisition allant jusqu'à 2,52 %.

Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, en plus du coût de l'assurance lié à la catégorie Placement. Vous ne payez pas ces frais directement; cependant, ils auront pour effet de réduire le rendement de votre placement. Des frais supplémentaires s'appliqueront à la catégorie Succession et la catégorie Protection qui sont payés à même le contrat chaque mois. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Commission de suivi

L'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission de suivi allant jusqu'à 1,00 % tant que vous possédez des unités de fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseillère ou conseiller vous fournit. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement.

	Garanties		RFG	
	Échéance	Décès	(Taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	Frais de la garantie
Catégorie Placement	75 %	75 %	2,47 %	-
Catégorie Succession	75 %	100 %	2,47 %	0,25 %
Catégorie Protection	100 %	100 %	2,47 %	0,55 %
Autres frais		Ce que vous payez		
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant leur achat.			
Retraits imprévus	Des frais de 25 \$ pourront être imputés conformément aux règles administratives en vigueur.			

Et si je change d'idée?

- Vous pouvez changer d'idée concernant la souscription de votre contrat ou toute directive donnée, et ce, dans les deux (2) jours ouvrables suivant la première des dates suivantes : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou cinq (5) jours ouvrables suivant sa mise à la poste.
- Vous devez aviser l'Équitable par écrit de votre intention d'annuler le contrat soit par courriel, soit par télécopieur ou au moyen d'une lettre.
- Vous récupérerez le moindre des montants suivants : soit le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a diminué.
- Vous récupérerez également tous frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés.